



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

dégénérescence fronto-temporale

Question écrite n° 60536

Texte de la question

M. Richard Mallié attire l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur les conséquences qu'engendre la méconnaissance de la dégénérescence fronto-temporale. La dégénérescence fronto-temporale est la première forme de démence du jeune adulte. Aujourd'hui, selon certains spécialistes, cette maladie toucherait 30 à 40 000 personnes. Cette affection, qui se définit par des troubles du comportement, est souvent comparée à la maladie d'Alzheimer, alors même que les symptômes en sont différents. Or, cette assimilation abusive peut générer et génère parfois des conséquences fâcheuses. Tout d'abord, en raison de la confusion faite, certains médecins prescrivent aux malades atteints d'une dégénérescence fronto-temporale des médicaments inadaptés, et surtout susceptibles d'aggraver leur état. Il paraît donc indispensable que les médecins puissent avoir accès à une meilleure connaissance des symptômes de cette démence, afin d'adapter au mieux leur prescription. Par ailleurs les médecins, ainsi sensibilisés à la dégénérescence fronto-temporale, pourront se faire des relais d'information efficaces auprès des familles dont l'un des membres est touché par la maladie. En effet, la garde à domicile d'un jeune malade n'est pas sans conséquences. Malheureusement, c'est bien souvent la seule possibilité qui s'offre aux familles, dans la mesure où notre pays manque cruellement de structures d'accueil pour les malades de ce type. Rares sont en effet les établissements pouvant accueillir des malades de moins de soixante ans atteints de la maladie d'Alzheimer ou d'une dégénérescence fronto-temporale. Cette absence d'hôpitaux spécialisés plonge donc généralement les familles concernées dans des situations dramatiques. Afin de répondre aux attentes des malades et de leur famille, il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer ce qu'il envisage de faire afin, d'une part, d'améliorer les formations des médecins sur ce type de maladie, et d'autre part, de favoriser la construction de structures adaptées pour accueillir ces malades et ainsi soulager les familles.

Données clés

Auteur : [M. Richard Mallié](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60536

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 2005, page 2689